

restant les bras croisés au milieu des siens, offenser un patriotisme aveugle, mais sincère : il partit pour l'Europe pour y attendre les événements.

Il n'attendit pas longtemps, et les choses allèrent si vite qu'on les aurait crues préparées d'avance.

En effet, le jour de la réunion du Parlement anglais, le 16 janvier suivant, Lord John Russell déposa sur le bureau des Communes un projet de loi pour suspendre la Constitution du Bas-Canada et organiser un nouveau régime. En vertu de cet acte, Lord Colborne, qui avait succédé à Lord Gosford, reçut le pouvoir de gouverner la Province en Dictateur et de faire des lois assisté simplement d'un Conseil de fonctionnaires. Le même soir, Lord Durham fut nommé Gouverneur de l'Amérique Britannique du Nord et Commissaire extraordinaire de Sa Majesté, avec mission d'étudier les besoins des colonies et d'en faire rapport en suggérant les mesures qui lui paraîtraient les plus propres au bonheur et à la prospérité des habitants.

Son Excellence n'arriva à Québec que le 28 mai ; ce fut à peu près vers le même moment que M. LaFontaine laissait l'Europe pour revenir. A son retour, il écrivit au Gouverneur une lettre où se trouvent ces paroles : — "Je ne répudie aucune de mes actions et opinions politiques, soit en Parlement, soit ailleurs." C'était un démenti à certaines espérances et un encouragement à ses amis un moment ébranlés sur sa conduite.

Lord Durham s'étant vu désavouer en Angleterre, partit le 1^{er} novembre pour aller se défendre, et avant d'avoir eu l'occasion d'entendre et de connaître par lui-même les Canadiens. L'idée qu'il en rapportait, il n'avait eu ni le temps, ni la volonté d'en vérifier l'exactitude ; il l'avait prise telle que la lui avaient donnée les chefs du parti anglais, à son arrivée : on conçoit aisément ce qu'elle devait être. Aussi, dans sa proclamation promit-il, en partant, de faire du Bas-Canada une province vraiment britannique.

Resté seul, Colborne se hâta de rappeler son conseil, dissous par Lord Durham, se mit aussitôt à l'œuvre et passa une foule d'ordonnances, lesquelles, dans son esprit, devaient plus que toute autre chose, hâter l'anglicisation du demi million de français qui peuplaient alors le Bas-Canada. Il n'eut d'égard ni aux lois existantes, ni aux coutumes établies, ni à la condition de religion et de langage de la population, et il était en train de tout balayer et de tout changer lorsqu'éclata une nouvelle insurrection dans le sud du district de Montréal.

Cette fois encore le peuple fut la dupe de quelques traîtres et de quelques étrangers, mais il le paya plus chèrement que la première. On connaît les expéditions odieuses du *vieux brûlot*, la suspension pour la deuxième fois en deux ans de l'*habeas corpus*, les perquisitions et les nombreuses arrestations qui s'ensuivirent et les noms des malheureux martyrs qui montèrent à l'échafaud. Ce qu'on ignore peut-être, c'est que pendant que le *Herald* de Montréal, altéré de sang, demandait encore vingt-cinq exécutions